

Service Culturel

MP/BB/12/N°

Dossier suivi par B. Boillot

Tél : 02.47.36.65.05

Tours, le

La Vice-Présidente déléguée à la Culture

à

Monsieur le Président

Monsieur le Président,

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la Salle Thélème, dans un cadre conforme à la législation en vigueur, l'université doit demander des licences de d'entrepreneur de spectacles auprès du Ministère de la Culture.

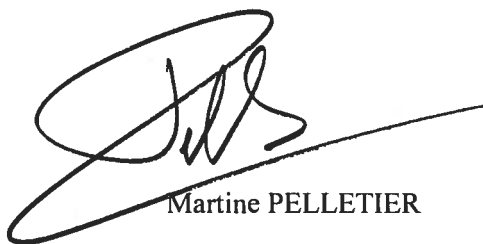
J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir présenter les éléments suivants au Conseil d'Administration du 21 mai 2012 afin d'informer les administrateurs de cette démarche.

Nous demandons la licence de catégorie 1, correspondant à l'exploitation d'un lieu (Thélème) ainsi que la licence 3, correspondant à la diffusion de spectacles dans le cadre de la programmation annuelle. L'obtention de ces licences permettra à l'université de remplir l'ensemble des obligations qu'entraîne l'exploitation d'une salle de spectacle (sécurité, droit du travail, rémunération des intermittents). Si cette demande n'est effectuée qu'aujourd'hui, c'est, d'une part en raison de l'utilisation croissante de la salle et d'autre part en raison de l'évolution de la réglementation en matière de sécurité.

Sous réserve de votre accord, ces licences étant nominatives et accordées pour 3 ans, je vous propose de m'autoriser à déposer ces demandes en mon nom et ce afin de faciliter la gestion quotidienne. Ceci impliquera une délégation de signature pour viser les contrats de cession de spectacles, les contrats de mise à disposition de la salle et les contrats simplifiés de travail des intermittents.

Je reste à votre entière disposition pour évoquer ce dossier et m'engage à assister au CA du 21 mai afin de répondre aux questions que les administrateurs pourraient souhaiter poser.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations les plus cordiales.



Martine PELLETIER